

# CHAMPIONNATS D'ILLE ET VILAINE VETERANS INDIVIDUELS

## Règlement

### Article 1 – Conditions de jeu

Les championnats d'Ille et Vilaine vétérans individuels sont organisés dans une salle pouvant contenir 12 aires de jeu au minimum

### Article 2 – Conditions de participation

Les championnats d'Ille et Vilaine vétérans individuels sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité Française, licenciés à la Fédération Française et âgés de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. Chaque joueur et joueuse doit s'inscrire dans le tableau correspondant à sa catégorie d'âge.

### Article 3 - Tableaux organisés

Les championnats d'Ille et Vilaine vétérans individuels comportent les 10 tableaux suivants :

- V40-V45 dames (âgées de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V40-V45 sur la licence)
- V50-V55 dames (âgées de plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V50-V55 sur la licence)
- V60-V65 dames (âgées de plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V60-V65 sur la licence)
- V70 dames (âgées de plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V70 et plus sur la licence)
- V40-V45 messieurs (âgés de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V40-V45 sur la licence)
- V50-V55 messieurs (âgés de plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V50-V55 sur la licence)
- V60 messieurs (âgés de plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V60 sur la licence)
- V65 messieurs (âgés de plus de 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V65 sur la licence)
- V70-V75 messieurs (âgés de plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V70-V75 sur la licence)
- V80 messieurs (âgés de plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours. V80 et plus sur la licence)

### Article 4 – Droits d'engagement

Les joueurs et joueuses devront acquitter un droit d'engagement.

**Tout forfait non excusé 48H avant la compétition sera pénalisé d'une amende.**

Le montant des droits d'engagement et de l'amende sera fixé, chaque saison, par le bureau directeur du comité d'Ille et Vilaine de tennis de table

### Article 5 – Qualification aux championnats de Bretagne vétérans individuels

Les championnats d'Ille et Vilaine vétérans individuels sont **qualificatifs** pour les championnats de Bretagne vétérans individuels.

**La participation aux championnats d'Ille et Vilaine est obligatoire pour pouvoir prétendre à une qualification aux championnats de Bretagne.**

**Toutefois les joueuses et les joueurs possédant un classement suffisant pourront, à leur demande, être dispensés du championnat départemental. Les places disponibles au championnat de Bretagne seront de 4 au maximum par tableau.**

**Les classements minimums pour être dispensés du championnat départemental sont les suivants :**

<b>V40-V45 messieurs</b>	<b>numéroté</b>	<b>V40-V45 dames</b>	<b>1200 points</b>
<b>V50-V55 messieurs</b>	<b>1700 points</b>	<b>V50-V55 dames</b>	<b>900 points</b>
<b>V60 messieurs</b>	<b>1400 points</b>	<b>V60 dames</b>	<b>700 points</b>
<b>V65 messieurs</b>	<b>1300 points</b>	<b>V65 dames</b>	<b>650 points</b>
<b>V70 messieurs</b>	<b>1200 points</b>	<b>V70 dames</b>	<b>550 points</b>
<b>V75 messieurs</b>	<b>1100 points</b>		
<b>V80 messieurs</b>	<b>800 points</b>		

**Le classement à prendre en compte est le classement officiel de la 1<sup>ère</sup> phase.**

**T.S.V.P**

Le nombre de qualifiés dans les différents tableaux est fixé par la Ligue de Bretagne dans le cadre suivant :

- V40-V45 messieurs : 32 joueurs (4 invités maximum + 4 par comité + prorata participation départementale)
- V50-V55 messieurs : 32 joueurs (4 invités maximum + 4 par comité + prorata participation départementale)
- V60 messieurs : 12 joueurs (4 invités maximum + 2 par comité)
- V65 messieurs : 12 joueurs (4 invités maximum + 2 par comité)
- V70 messieurs : 8 joueurs (4 invités maximum + 1 par comité)
- V75 messieurs : 8 joueurs (4 invités maximum + 1 par comité)
- V80 messieurs : 8 joueurs (4 invités maximum + 1 par comité)
- V40-V45 dames : 16 joueuses (4 invitées maximum + 2 par comité + prorata participation départementale)
- V50-V55 dames : 12 joueuses (4 invitées maximum + 2 par comité)
- V60 dames : 4 joueuses (1 par comité)
- V65 dames : 4 joueuses (1 par comité)
- V70 dames : 4 joueuses (1 par comité)

Dans le cas où, dans un tableau, les 4 invitations ne seraient pas attribuées, les places restantes seront rajoutées au quota des places attribuées au prorata du nombre d'engagés au championnat départemental.

Dans tous les tableaux, une wild-card pourra être attribuée par la commission sportive départementale à tout joueur ou joueuse justifiant son impossibilité de participer au championnat départemental.

## **Article 6 – Organisation sportive**

Un tableau sera organisé à condition qu'il y ait au moins 3 inscrits.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Dans tous les tableaux, les participants sont placés dans des poules de 3 ou 4 **par ordre de valeur du dernier classement mensuel paru** ; à classement égal, un tirage au sort sera effectué. Il y a **deux qualifiés** par poule pour le tableau final par élimination directe.

Dans la mesure du possible, 2 joueurs d'une même association ne doivent pas figurer dans la même poule.

Si l'horaire le permet, les parties de classement seront disputées.

**Le juge-arbitre pourra modifier l'organisation d'un tableau en fonction du nombre de participants.**

Le tirage au sort sera effectué sur place par **le juge-arbitre**.

## **Article 7 – Horaire général des épreuves**

Les championnats d'Ille et Vilaine vétérans individuels se disputent sur une journée.

Le juge-arbitre est chargé de déterminer les tranches horaires des épreuves. Elles seront communiquées aux clubs 5 jours avant la compétition.